



Quels projets parentaux pour l'adoption d'aujourd'hui ?

Colloque d'Enfance & Familles d'Adoption – 2 février 2015

Discours de Nathalie Parent, présidente d'Enfance & Familles d'Adoption

Bonjour,

Je suis ravie de vous accueillir cette année pour ce rendez-vous devenu traditionnel et je souhaite que cette journée soit fructueuse et nous permette de réfléchir ensemble, professionnels, OAA, EFA, ... à nos pratiques et à l'accompagnement que nous proposons.

Si l'an passé nous nous sommes placés du côté des enfants avec la problématique particulière de l'adoption des enfants grands, nous avons souhaité cette année nous placer du côté des parents et plus particulièrement des projets parentaux des candidats à l'adoption : quels sont ces projets, comment accompagner ces candidats, comment respecter leurs limites ? S'interroger sur ces questions nous ramène inévitablement du côté des enfants.

Car parler des projets parentaux c'est avant tout parler des enfants en attente d'adoption : qui sont ces enfants, où sont-ils, quelle est leur histoire, quand et comment ont-ils été abandonnés, combien de ruptures ont-ils subies, ont-ils été maltraités, ont-ils subi des traumatismes, comment sont-ils pris en charge ?

Les questions à se poser sont multiples. Ce n'est qu'une fois les réponses à ces questions connues, les besoins de ces enfants évalués, que l'on pourra savoir si des postulants ont un projet parental leur correspondant.

Qui sont ces enfants en attente ?

Denis a 5 ans et demi, il vit actuellement en famille d'accueil. Il a été placé par ordonnance judiciaire à l'âge de 18 mois, suite à des négligences parentales très graves. Il est aujourd'hui pupille de l'État. Au début de son placement, c'était un enfant inexpressif, triste, incapable de soutenir le regard, avec un retard de langage important.

Il va maintenant mieux et a pu récupérer une partie de son équilibre. Il reste cependant un enfant très insécurisé, qui a besoin d'être contenu, rassuré et protégé. Malgré un retard de langage toujours présent, il a pu être scolarisé et s'adapter à l'école. Il ne fait plus de cauchemars, s'alimente normalement et même avec plaisir. Sa motricité a également progressé et il prend plaisir à courir, sauter et grimper.

Projet parental : Il a besoin de parents patients car il est parfois difficile de le comprendre et a un vocabulaire très pauvre. Il a à la fois besoin d'être contenu par des parents cadrants et sécurisants, mais sans trop de rigidité car il dispose de peu de ressources psychiques pour répondre à des exigences parentales trop élevées.

Les rapports de rivalité avec d'autres enfants dans un contexte de fratrie seraient trop difficiles pour lui, et le service recherche des parents plutôt jeunes, suffisamment actifs pour pouvoir gérer son hyperactivité, et sans enfants (ou alors des enfants déjà grands).

Garance est née en 2011 prématurée à 24 semaines et pesant 640 g. Bien que n'ayant pas été investie à la naissance, elle a bénéficié de la forte mobilisation du service adoption qui lui a rendu des visites très régulières en néonatalogie. Elle présente une évolution classique d'une grande prématurée n'ayant pas eu d'épisodes critiques, ayant un bon pronostic d'évolution. La vulnérabilité aux infections restera importante et à surveiller. Elle conserve une fragilité pulmonaire et la collectivité est certainement à éviter dans ses premières années. Dotée d'une force vitale exceptionnelle, elle est très gratifiante dans la relation, elle a récupéré l'usage de son bras gauche et garde peu de séquelles motrices. Du point de vue neurologique, elle a un cathéter intracrânien, qui constitue une dérivation mécanique du liquide céphalo-rachidien, dont la nécessité sera à réinterroger au fil du temps. Cette dérivation est liée à une hémorragie cérébrale non évolutive et ne touchant en rien son intelligence.

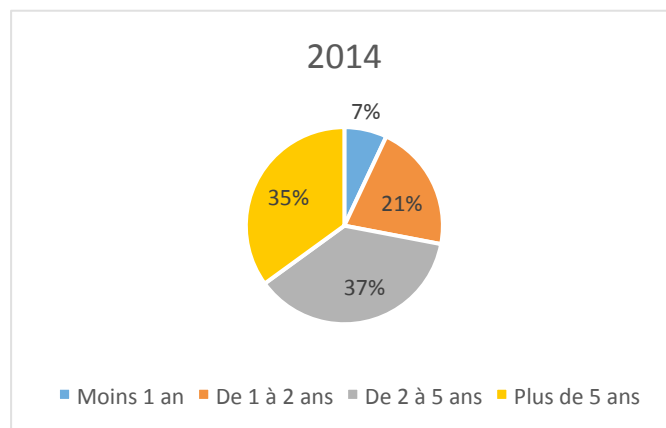
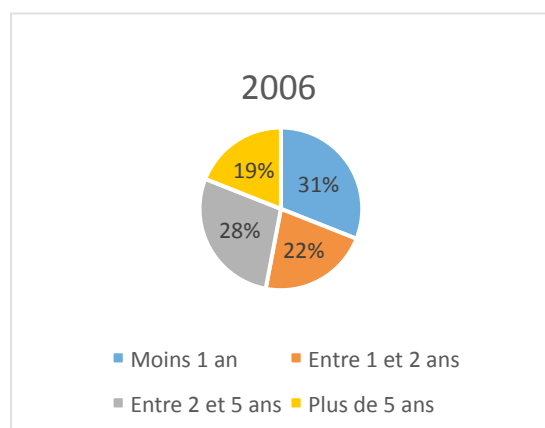
Par ailleurs, cette petite fille métisse est porteuse asymptomatique de la drépanocytose, maladie qu'elle ne développera pas mais dont elle transmettra le gène récessif.

- À rechercher : Parents stimulants, très disponibles, susceptibles de ne pas la mettre en collectivité pendant les viroses saisonnières, disposant de ressources de prise en charge pluriprofessionnelles dans leur environnement. Suivi médical très régulier.

Le profil des enfants en besoin d'adoption s'est modifié au cours des dix dernières années même si depuis plus de 30 ans les familles françaises adoptent des enfants à besoin spécifiques. Mais il y a encore 10 ans un nombre important d'enfants petits et en relative bonne santé étaient confiés à l'adoption, nationale et internationale, et représentaient la majorité des adoptions, ce qui n'est quasiment plus le cas aujourd'hui.

En 2006, sur 3 976 enfants adoptés à l'international, 31 % avaient moins d'un an et seulement 19 % ont plus de 5 ans.

En 2014, 1 069 enfants sont arrivés de l'international : 7 % ont moins d'un an, et 35 % plus de 5 ans mais surtout (donnée dont nous ne disposons pas en 2006) 63 % d'entre eux sont des enfants dits à besoins spécifiques : enfants grands, enfants en fratrie, enfants porteurs d'un handicap ou d'une pathologie.



Enfants adoptés à l'international en 2006 et 2014. Source (statistiques) : MAI

Pourtant, si en pourcentage la part des enfants grands augmente, leur nombre diminue : ils étaient 749 en 2006 et ne sont plus que 376 en 2014. Même constat pour les enfants présentant une pathologie qui ne représentent plus que 287 enfants alors qu'ils étaient 354 en 2013.

Comment ne pas nous interroger lorsque nous faisons un parallèle entre adoption internationale et adoption nationale ? Le rapport de l'ONED de 2013 sur les enfants pupilles de l'État précise qu'au 31 décembre 2012, 2 328 enfants avaient le statut de pupille de l'État. Si les bébés en bonne santé sont rapidement adoptés (90 % de l'adoption nationale), car les postulants ayant un projet correspondant aux besoins de ces enfants sont particulièrement nombreux, il n'en est pas de même pour les enfants plus grands et/ou malades. Le rapport indique que ces pupilles ne bénéficient pas de projet d'adoption, car :

- 10 % d'entre eux étaient bien insérés dans leur famille d'accueil,
- 13 % souffraient de séquelles qui faisaient qu'ils n'étaient pas prêts à être adoptés,
- 4 % avaient des liens qui perduraient avec leur famille d'origine,
- Et pour 47 %, aucun projet parental ne pouvait répondre à leurs besoins.

Or ce sont les mêmes enfants pour lesquels on ne trouve pas de projets parentaux correspondant à leurs besoins en France qui arrivent de l'international. Pour quelles raisons ? Les projets parentaux répondent-ils vraiment aux demandes des pays d'origine ? Et aux demandes des conseils de famille en France ?

Au 31 décembre 2012, 20 624 agréments étaient en cours de validité, entre 5 000 et 6 000 nouveaux agréments seront délivrés au cours de l'année suivante, alors que moins de 2 000 adoptions (adoptions nationales et internationales confondues) auront abouti en 2014.

Cela implique que la grande majorité des familles agréées ne finaliseront pas leur démarche par un jugement d'adoption.

Ce constat, fait depuis de nombreuses années et mis particulièrement en évidence dans le rapport Colombani, en 2005 et dans le rapport Gouttenoire en 2014¹, est un premier signe de l'inadéquation de l'agrément français.

Comment accompagner aujourd'hui ces futurs parents, quand l'attente est de plus en plus longue et qu'il est parfois nécessaire de refaire un nouvel agrément pour voir son projet aboutir ? Comment les accompagner pour que leurs limites soient respectées tout en étant en adéquation avec les besoins des enfants en attente ?

Comment accompagner des candidats qui sont tentés de « sur-adapter » leur projet à la réalité sans respecter leurs limites, comme le suggère la réflexion de cette candidate qui avait un projet pour un enfant entre 5 et 10 ans : « puis-je vous demander si avec une tranche d'âge de 5 à 10 ans, j'ai mes chances pour que mon dossier passe auprès des OAA ou de l'AFA ? Dois-je aller jusqu'à 12 ans pour avoir plus de chance d'aboutir ? ».

¹ « Bien que délivrés massivement, les agréments en cours de validité ne permettent pas vraiment de répondre aux attentes notamment des conseils de famille des pupilles de l'Etat qui recherchent des familles pour les enfants déclarés juridiquement adoptables. La même remarque peut être faite s'agissant de l'AI : en comparaison des populations des trois pays, l'Italie ou l'Espagne réalisent plus d'adoptions que la France. Il apparaît donc que les agréments délivrés aux familles françaises répondent moins bien aux attentes des PO des enfants adoptables. » Extrait du rapport Gouttenoire – p. 106

À quoi cela sert-il de délivrer autant d'agréments alors que l'on sait que la majorité d'entre eux ne déboucheront pas sur l'arrivée d'un enfant car ne correspondant pas au profil des parents recherchés en France et à l'étranger pour les enfants en attente et que les candidats devront aller vers un renoncement.

Quel est le but assigné à l'agrément français et pourquoi ne répond-il plus à sa finalité : permettre de trouver des familles pour les enfants adoptables ?

Si la plupart des départements délivrent des informations sur les procédures et sur les chiffres de l'adoption et leur diminution constante, nombre d'entre eux se limitent à ces deux thèmes.

Les questions de filiation adoptive, de parentalité, de traumatisme... sont, trop souvent encore, abordées de façon parcellaire dans le cadre des évaluations sociale et psychologique. Comme s'il suffisait de se vouloir parent et de n'être pas psychiquement fragile pour le devenir, par adoption.

En revanche, dans les départements qui ont mis en place de véritables séquences d'information-réflexion préalables à l'agrément, les défections volontaires se sont accrues de façon significative : deux tiers des personnes présentes à ces réunions n'entament pas la procédure d'agrément proprement dite dans le Val-d'Oise, un tiers ne le font pas non plus en Seine-Maritime.

L'évolution de l'adoption, ici et là-bas, ne devrait-elle pas nous amener à penser des parentalités et non plus une parentalité ? La priorité désormais n'est-elle pas de réfléchir à des projets de vie pour ces enfants afin de les ancrer dans une ou des familles pour qu'à leur majorité, ils ne soient pas seuls, sans que cela passe nécessairement par une adoption ?

C'est à toutes ces questions que nous essaierons d'amener aujourd'hui, non pas des réponses, mais des pistes de réflexion.

Je vous souhaite une excellente journée